

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE COMITE INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE SAVOIE - CIVS

Le Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie (CIVS) a demandé une extension de l'accord interprofessionnel pour les campagnes 2023-2024/2024-2025/2025-2026.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante :
consultationcvo-boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message
« CIVS 2023-2026 » ;

- soit par écrit à l'adresse suivante :
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service du développement des filières et de l'emploi
Sous-direction des filières agroalimentaires
Bureau du vin et autres boissons
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris cedex 07 SP

Organisation interprofessionnelle : Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie - CIVS	
Période 2023-2024	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par la CVO
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) : Réalisation d'un observatoire économique permettant de connaître la situation du marché de manière mensuelle, avec le suivi des récoltes, sorties, stocks, export et des cours des différents produits et appellations. Environ 4 % des dépenses.	23 462 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : néant	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : pas de contrat type, mais seulement des contrats entre vendeur et acheteur, non enregistrés par l'interprofession.	
<u>d) commercialisation ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Possibilité de mise en œuvre d'action de régulations du marché.	
<u>e) protection de l'environnement ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production :</u> Objet et description de la ou les action(s) : Toutes les actions collectives liées à la promotion des AOC ressortissant du CIVS, tel que : <ul style="list-style-type: none"> - participation à des foires et salons (SIA...) - développement de l'export Pays Tiers (USA, Canada, Japon...) - organisation de manifestations et d'animations dégustations (Concours, Sélections, développement œnotourisme, animations en stations...) - édition de brochures et dépliants, - réalisation d'articles de promotion/goodies - animation d'un site internet, - réseaux sociaux - action de formation en Lycées Hôtelier et écoles de sommellerie... Environ 92 % des dépenses	505 372 €
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de défense en cas d'usurpation de notoriété à travers des actions du CNIV et de Vin et Société	6 242 €
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u> Objet et description de la ou les action(s) : essentiellement des études menées au niveau du CNIV, notamment travail réalisé dans la cadre du PNDV + études menées au niveau de Vin et Société	13 004 €

i) études visant à améliorer la qualité des produits:

Objet et description de la ou les action(s) : néant

j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:

Objet et description de la ou les action(s) : néant

k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage:

Objet et description de la ou les action(s) : néant

l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits:

Objet et description de la ou les action(s) : néant

m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments:

Objet et description de la ou les action(s) : néant

n) gestion des sous-produits.

Objet et description de la ou les action(s) : néant

II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés

(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)

Les CVO sont fixées à 5,27 €/hl revendiqués, et facturées à la suite de la déclaration de revendication :

1. Facturées et réglées en totalité par les producteurs commercialisant
2. Facturées aux producteurs qui vendent en vrac, et ceux-ci se font rembourser 50% par le négociant qui achète vin.
3. Facturé aux négociants vinificateurs, et ceux-ci se font rembourser 50% par les producteurs qui leur ont vendu raisin ou moût.
4. Pour 2023/2024, le calcul est basé sur 104 000 hl de récolte estimée, soit 548 080 €

signature du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle
Le président du CIVS : Laurent CAVAILLE



Organisation interprofessionnelle : Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie - CIVS	
Période 2024-2025	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par la CVO
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u> Objet et description de la ou les action(s) : Réalisation d'un observatoire économique permettant de connaître la situation du marché de manière mensuelle, avec le suivi des récoltes, sorties, stocks, export et des cours des différents produits et appellations. Environ 4 % des dépenses.	24 370 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : néant	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : pas de contrat type, mais seulement des contrats entre vendeur et acheteur, non enregistrés par l'interprofession.	
<u>d) commercialisation ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Possibilité de mise en œuvre d'action de régulations du marché.	
<u>e) protection de l'environnement ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Néant	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Toutes les actions collectives liées à la promotion des AOC ressortissant du CIVS, tel que : <ul style="list-style-type: none"> - participation à des foires et salons (SIA...) - développement de l'export Pays Tiers (USA, Canada, Japon...) - organisation de manifestations et d'animations dégustations (Concours, Sélections, développement œnotourisme, animations en stations...) - édition de brochures et dépliants, - réalisation d'articles de promotion/goodies - animation d'un site internet, - réseaux sociaux - action de formation en Lycées Hôtelier et écoles de sommellerie... Environ 92 % des dépenses	506 173 €
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</u> Objet et description de la ou les action(s) : Actions de défense en cas d'usurpation de notoriété à travers des actions du CNIV et de Vin et Société	6 735 €
<u>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u> Objet et description de la ou les action(s) : essentiellement des études menées au niveau du CNIV, notamment travail réalisé dans la cadre du PNDV + études menées au niveau de Vin et Société	13 437 €